

COMMENT FAIRE UN DON ?

- ⇒ Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement à la Fondation du patrimoine des Alpes Maritimes, à l'adresse ci-dessous :

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation des Alpes-Maritimes

CCI Nice Côte d'Azur - 20, Bd Carabacel

CS 11259 - 06005 NICE Cedex 1

- ⇒ Faites votre don en ligne sur la page internet du projet :

www.fondation-patrimoine.org/29364

- ⇒ Flashez ce QR Code à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.



web

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie.**

- ou de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.000€) **Exemple : Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. **Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.**

1 DON = 1 RECU FISCAL ENVOYÉ

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

⇒ Organisation :

La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles

⇒ Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projet de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds.

FONDATION

DU PATRIMOINE

FONDATION

DU PATRIMOINE

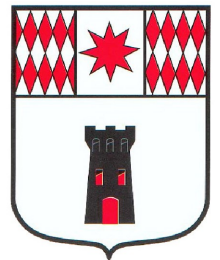
Alpes
Maritimes

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON

EGLISE PAROISSIALE NOTRE DAME DU MONT CARMEL



ROUBION
ALPES MARITIMES



LE PROJET



Le village de Roubion est un village typique du Haut Pays Niçois. Perché en haut de la falaise, il domine la vallée de la Tinée.

L'installation des premiers habitants remonte au IXe siècle av.J.C. Le village est, depuis, toujours habité. On peut toujours admirer les vestiges des remparts et des portes datant du XIIe siècle, ainsi que les ruines du château.

Enfin, au cœur du village, trône l'église Notre Dame du Mont Carmel, ordre installé officiellement en France après le retour de croisade de Saint Louis au XIIIe siècle.

L'église Notre Dame du Mont Carmel fut reconstruite en 1713. En effet, le village de Roubion a souffert des pillages et incendies en 1691, durant la guerre de succession d'Espagne. Celle-ci fut donc rebâtie sous la forme des édifices baroques avec quatre chapelles latérales sur la nef. L'une d'elles, dédiée à Notre Dame du Rosaire, présente un décor fait de stuc et de gypse, décor exceptionnel en montagne. Il est le témoignage de la présence d'un artiste italien ayant travaillé dans la commune entre 1715 et 1720.



LA RESTAURATION

Le temps qui passe a grandement altéré l'étanchéité de l'édifice. De fait, de nombreux dommages sur les embellissements et les aménagements intérieurs de la nef centrale et de la sacristie sont à déplorer. La première tranche de travaux de restauration lancée porte donc sur la réfection totale de la couverture ainsi que sur la rénovation de la sacristie.



MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 299 534 €

LA COMMUNE LANCE UN APPEL AUX DONNÉS POUR L'AIDER À FINANCER CES TRAVAUX DE RESTAURATION DE SON PATRIMOINE !

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de **l'église Notre Dame du Mont Carmel.**

Je fais un don de € et je bénéficie d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune sur les sociétés

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Fondation du patrimoine-Eglise de Roubion

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, **veuillez cocher la case ci-contre.**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.